

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU [16/11/2017]

---

L'an deux mille dix-sept, le 16 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 novembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints, Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME, Mme Josiane COIGNET, M. Gilles HONORÉ, Mme Réjane DEVAUX, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUES, Mme Micheline MONVILLE, M. Patrice DELAMARE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absents représentés :

Absents excusés :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

*Date de convocation : 10/11/2017*

*Date d'affichage : 10/11/2017*

*Nombre de Conseillers en exercice : 19*

*Présents :            Votants :            Pour :            Contre :            Abstention :*

---

**OBJET :** Réhabilitation de la mare communale de la Cavée à Vitreville (57/2017)

---

Rapporteurs : M. Philippe VALLIN et M. Aurélien PAUL

Mesdames, Messieurs,

Située en tête de bassin versant, la mare de la Cavée présente un intérêt hydraulique. La mare se situe à l'interface entre la plaine agricole et un hameau. Les ruissellements proviennent principalement des parcelles cultivées alentour. Selon la méthode de dimensionnement dite « des pluies », pour une décennale de 24 heures et un débit de fuite de 2 litres / seconde, le volume tampon nécessaire est de 30 m<sup>3</sup>. Ce volume est largement disponible dans l'espace existant. La mare peut gérer un volume de 90 m<sup>3</sup> avec une zone tampon de 15 cm de hauteur.

L'objectif de la réhabilitation porte sur les points suivants:

- **Améliorer la capacité de stockage** de la mare pour redonner à la mare un vrai rôle hydraulique.
- **Améliorer la biodiversité** : cette mare, la seule dans un rayon d'au moins 500 mètres, est un refuge pour la faune. La réhabilitation va contribuer à améliorer la capacité d'accueil biologique de la mare.
- **Rendre le site pédagogique** : situé à la croisée de deux chemins de randonnée, chemin de la Cavée et chemin des Cailles, la réhabilitation de la mare sera associée à une mise en valeur du site pour assurer une sensibilisation à ce type de milieu particulier.

La réhabilitation permettra également de répertorier la mare de la Cavée comme une réserve de défense contre l'incendie.

Le montant estimatif de réhabilitation de la mare de la Cavée s'élève à 4 500,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le projet de réhabilitation de la mare de la Cavée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et la « convention mare » avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Pointe de Caux (SMBV) et la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et toute convention nécessaire avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-Maritime (SDIS 76).
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la mise en œuvre de ce projet, notamment auprès de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval ayant la compétence « lutte contre les inondations ».
- AUTORISE Monsieur le Maire à choisir l'entreprise qui réalisera les travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et du projet.

Pour extrait conforme,

Le Maire,